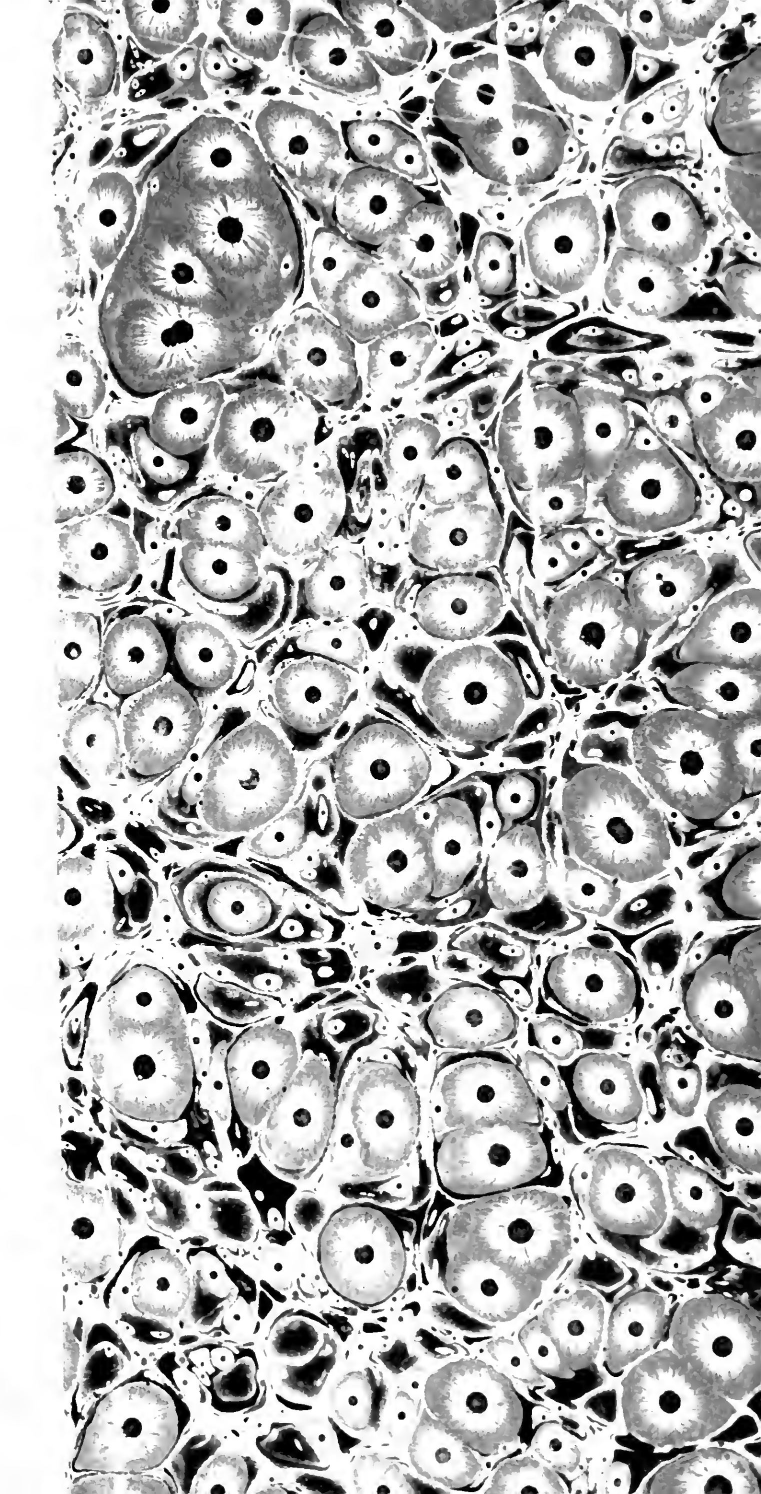


LE MONT-DE-PIÉTÉ
DE PARIS.

EXTRAIT

DE

L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS

POUR L'ANNÉE 1880



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

1881.

LE MONT-DE-PIÉTÉ

DE PARIS.

EXTRAIT

DE

L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS

POUR L'ANNÉE 1880.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1881.

LE MONT-DE-PIÉTÉ
DE PARIS.

Le Mont-de-Piété de Paris a été institué en vertu des Lettres patentes données à Versailles par Louis XVI, à la date du 9 décembre 1777, et registrées au Parlement le 12 du même mois.

Dix jours plus tard, le 22 décembre, les quatre administrateurs désignés tinrent séance sous la présidence de M. Lenoir, lieutenant général de police. Les moyens d'exécution n'avaient pas été préparés; on dut les improviser.

Dès les premiers jours de janvier 1778, on prit à bail, au prix de 6,400 livres, deux maisons contiguës situées rue des Blancs-Manteaux; on emprunta sur billets à terme 558,200 livres, et on ouvrit les portes au public, en même temps qu'on travaillait à l'installation des magasins et des bureaux.

L'institution nouvelle répondait à des besoins pressants et douloureux. La société d'alors, surtout dans ses classes privilégiées et oisives, était dévorée par l'usure. On accueillit comme un bienfait la création d'un établissement où l'on pouvait emprunter à 10 p. 100 par an avec sécurité pour les gages déposés. Des bureaux de commission furent installés, non pas dans les quartiers populeux et pauvres, comme on fait aujourd'hui pour les bureaux auxiliaires, mais à la porte des palais royaux et dans toutes les villes fréquentées par la Cour. Pendant les douze années écoulées depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1778-1789), la valeur des nantissements déposés était double de ce qu'elle est actuellement (42 fr. 50 c. contre 21 fr. 50 c.), même sans tenir compte de la plus-value de la monnaie à cette époque. Le succès bien évident de l'institution avait fondé son crédit. Le Mont-de-Piété de Paris, créé sans capital, obtint aux taux les plus favorables les fonds dont il avait besoin, à tel point qu'il put prêter au public, pendant cette période primitive, 196 millions de livres, soit à peu près 16 millions par année.

Dans ces conditions, on réalisa des bénéfices inespérés. Indépendamment de la part des pauvres qu'il livrait à l'Hôpital général, le Mont-de-Piété put acheter, avec ses propres ressources, non seulement les deux maisons de la rue des Blancs-Manteaux qu'il avait prises à bail, mais encore un grand hôtel avec jardin, adossé à l'établissement, ayant façade sur la rue des

Francs-Bourgeois (autrefois rue de Paradis). Sur ces emplacements d'environ 3,000 mètres, on éleva, sur les plans d'un habile architecte, des constructions appropriées au service. C'est ainsi que fut créé, même avant 1789, le vaste établissement central que l'on désigne aujourd'hui par le nom de *Chef-lieu*.

La liberté du prêt sur gage décrétée par l'Assemblée nationale, et le régime des assignats, inconciliable avec une exacte comptabilité, désorganisèrent peu à peu l'institution, jusqu'à l'anéantissement complet. Le Mont-de-Piété dut fermer ses portes le 1er ventôse an IV (19 février 1795). Déjà nombreux, les *Lombards* (c'était le nom populaire des maisons de prêt) se multiplièrent encore avec une désolante rapidité. Dans le trouble où s'éteignait l'industrie, toute personne en possession de quelque argent essayait de le faire valoir avec plus de sécurité par la pratique du prêt sur gage, et comme ce genre de commerce pouvait s'exercer sans règle et sans contrôle, comme les besoins étaient rigoureux et le capital hors de prix, le prêt sur gage, dont on ne pouvait se passer, donna lieu à de telles extorsions, à une usure si féroce, que le cri public demanda la répression d'un pareil brigandage.

Le remède, c'était la réouverture du Mont-de-Piété; mais comment réorganiser un puissant établissement de crédit en des jours où la confiance était éteinte, où le capital métallique était plus rare encore dans les caisses publiques que dans celles des particuliers?

Le Directoire imagina une sorte d'association entre les hospices et les spéculateurs à qui restait quelque aisance. Cinq capitalistes d'un caractère respecté acceptèrent le titre d'administrateurs, en apportant chacun 100,000 francs. On créa en même temps des actions mises à la disposition du public.

Les bâtiments des Blancs-Manteaux, avec le matériel d'exploitation, furent considérés comme l'apport des pauvres, et il fut convenu que les bénéfices éventuels seraient partagés également entre les actionnaires et les services hospitaliers.

La réouverture dans ces conditions eut lieu le 22 juillet 1797. Une somme de 500,000 francs en espèces était alors un fonds considérable; c'était peu de chose en présence de la détresse et des besoins du public. La souscription restée ouverte était peu productive. La monnaie métallique n'avait pas de prix commercial. Dans le courant des affaires, un intérêt de 5 à 6 p. 100 *par mois* paraissait modéré. Le Mont-de-Piété émerveilla le public en ne demandant d'abord à ses emprunteurs que 3 p. 100 par mois, soit 36 p. 100 pour l'année.

Comme par le passé et comme aujourd'hui encore, le Mont-de-Piété recevait contre ses billets des dépôts de fonds auxquels il attribuait un intérêt en rapport avec les conditions générales de la place. Par la nature de ses opérations et l'honorabilité de ses administrateurs, il était un établissement financier digne de confiance, le seul peut-être qui promît à l'épargne un placement de toute sûreté. Il donnait au début jusqu'à 18 p. 100 : les capitaux prudents vinrent à lui assez abondamment pour lui permettre de réduire successivement la charge de son emprunt; mais il ne manquait pas de faire participer le public aux bonifications qu'il réalisait pour lui-même. C'est ainsi que l'intérêt des prêts fut abaissé successivement à 30, à 24, à 18, à 15 et enfin à 12 p. 100. Ces taux d'intérêts, qui sembleraient revoltants aujourd'hui, étaient très favorables pour l'époque. Le grand commerce, l'État lui-même jusqu'à la fin du Consulat, n'auraient pas eu pouvoir d'emprunter à de meilleures conditions.

Vers 1804, le Mont-de-Piété empruntait à 7 p. 100 et prêtait à 12 p. 100 net. Malgré le prix relativement bas de cette redevance, ses affaires étaient limitées par la concurrence des maisons libres. Le montant de ses prêts ne dépassait guère 8 millions, chiffre insuffisant pour le faire vivre, et il est probable que le Mont-de-Piété n'existerait pas aujourd'hui s'il n'avait pas trouvé des ressources dans un service de banque qui s'organisa accessoirement par la force des choses.

En raison de la confiance exceptionnelle qui était si bien justifiée, le Mont-de-Piété recevait en dépôt des sommes dépassant de beaucoup ses besoins, et pour les utiliser, le seul moyen était d'escompter des valeurs de tout repos. Les titres du Trésor entrèrent ainsi pour des sommes considérables dans le portefeuille du Mont-de-Pieté, depuis le commencement du siècle, jusqu'aux jours où la Restauration trouva des ressources financières dans le crédit public.

Tel était l'état des choses lorsque le Gouvernement impérial jugea bon de supprimer la liberté du prêt sur gage, d'en attribuer le privilège au Mont-de-Piété, d'écarter les actionnaires en liquidant leurs comptes, et de donner à l'établissement un caractère administratif en le classant au nombre des établissements de bienfaisance.

Cette innovation fut réalisée par le décret du 24 messidor an XII et par le décret impérial du 8 thermidor an XIII, auquel est annexé le règlement d'administration justement célèbre qui éclaire toutes les parties du service, et est resté jusqu'à présent le code de l'institution.

La fermeture des innombrables maisons de prêt et la restauration du monopole au profit de l'ancien Mont-de-Piété n'eurent pas tout d'abord les

résultats qu'on pouvait attendre d'une pareille innovation. Le développement des affaires ne fut pas aussi rapide ni aussi large qu'on l'avait supposé. Il est à croire que plusieurs des maisons supprimées continuaient leur trafic clandestin.

Vingt-quatre commissionnaires autorisés, à proximité des emprunteurs dans les quartiers les plus vivants de Paris, attiraient à eux les neuf dixièmes des engagements. On entreprit d'affranchir le public du tribut payé à ces intermédiaires, par la création des bureaux auxiliaires, qui ne relèvent que de l'Administration centrale, et qui rendent les mêmes services que le chef-lieu, sans aucune rétribution supplémentaire. Il fallut une lutte de vingt ans (1840-1860) pour triompher des intérêts opposés à cette réforme.

Le résultat acquis est considérable; il a consacré, au profit de la clientèle du Mont-de-Piété, une évolution très importante pour l'emprunteur, au double point de vue de la redevance à payer et de la facilité des opérations.

Les commissionnaires au Mont de-Piété, qui sont simplement des intermédiaires surveillés et recommandés à la confiance du public, ont été dès l'origine autorisés à percevoir sur le montant des prêts 2 p. 100 pour engagement, autant pour renouvellement, et 1 p. 100 pour dégagement. Cette rétribution constitue un droit fixe; l'intérêt au profit du Mont-de-Piété est, au contraire, un droit proportionnel à la durée du prêt : il résulte de cette combinaison que les gages apportés et retirés par le commissionnaire peu après l'engagement, dans le cours du premier mois, par exemple, rapportaient quatre fois plus à l'intermédiaire qu'à l'établissement principal sur qui pèsent les charges de l'opération. Or, jusqu'en 1855, l'emprunteur confondait souvent l'intérêt normal avec le salaire de la commission et ne considérant que la somme déboursée, il constatait qu'il avait payé pour 20 francs à l'échéance d'un mois 75 centimes, soit 45 p. 100. Les calculs de ce genre autorisaient en quelque sorte la croyance que le Mont-de-Piété met à ses services un prix usuraire, préjugé qui s'est affaibli peu à peu, mais qui n'a pas encore complètement disparu.

Depuis l'organisation du prêt direct, le même prêt de 20 francs, fait pour un mois dans un bureau auxiliaire, coûterait à l'emprunteur 25 centimes, savoir : 10 centimes alloués aux commissaires-priseurs pour leur droit de prisée et 15 centimes seulement laissés au Mont-de-Piété, qui avance la somme prêtée, et pourvoit aux dépenses de comptabilité et de magasinage. L'amélioration au profit du public est saisissante.

Ce n'est pas tout. Sous l'ancien régime, lorsque le Parlement réglementa le service des commissionnaires, au nombre de 33 à cette époque, il en plaça 20 dans les meilleurs quartiers de Paris, et 13 à la porte des diverses résidences royales, c'est-à-dire à l'usage des classes bourgeoises et de la

noblesse. Pendant la première partie de notre siècle, les agents de commission, localisés à Paris au nombre de 20 à 24, se rapprochaient autant que possible du centre, foyer des affaires et des plaisirs qui créent des besoins et donnent lieu au prêt lucratif. Les classes les plus nécessiteuses, groupées aux extrémites de la ville, étaient négligées.

Le Mont-de-Piété obéit à d'autres préoccupations. Toute idee de gain lui étant étrangère, il s'est appliqué à desservir principalement les quartiers excentriques et populeux : en instituant les bureaux auxiliaires, il a assumé les charges résultant d'une exploitation multiple qui exige un personnel nombreux, des locations dispendieuses, et les frais du transport des gages (aller et retour), pour ces bureaux lointains où les prêts variant de 7 à 10 francs, sont bien loin de couvrir les dépenses qu'ils occasionnent. A mesure que cette innovation s'est réalisée, la clientèle vouée au travail, à qui le temps perdu coûte bien cher, les habitants de Ménilmontant, de la Villette, de la Chapelle, des Batignolles, des Ternes, de Vaugirard, etc., ont pu engager et retirer leurs gages sans perte de temps bien sensible et sans surcharge de frais.

L'installation des bureaux auxiliaires jusqu'au nombre de 24, la réduction de l'intérêt des prêts qui fut abaissé en 1830 de 12 à 9 francs p. 100, et enfin l'annexion de la banlieue en 1860 qui élargit considérablement le champ des opérations, eurent pour effet naturel d'agrandir le service; toutefois la progression des affaires, quant au nombre et à l'importance des prêts, resta presque toujours en rapport avec l'accroissement de la population parisienne. La somme prêtée par tête d'habitant s'éleva, dans le cours de soixante ans (1820-1880), de 21 fr. 82 cent. à 24 fr. 14 cent., et la valeur moyenne des prêts de 16 fr. 43 cent. à 21 fr. 77 cent.; ce qui établit une sorte de parité, si l'on tient compte de la dépréciation de l'argent. Voici les chiffres :

ANNÉES.	POPULATION.	PRÊTS, ENGAGEMENTS ET RENOUVELLEMENTS réunis. Articles.	PRÊTS, ENGAGEMENTS ET RENOUVELLEMENTS réunis. Sommes.	SOMME PRÊTÉE par habitant.	VALEUR MOYENNE du prêt.
			francs.	fr. c.	fr. c.
1820	825,000	1,095,686	18,005,372	21 82	16 43
1840	1,060,000	1,461,822	24,339,847	22 96	16 [illegible]
1860 (Annexion de la banlieue.)	1,695,000	1,985,559	38,283,829	22 58	19 28
1880	2,175,000	2,416,328	52,619,247	24 14	21 77

Il a fallu nécessairement construire, agrandir ou louer des bâtiments d'exploitation pour les proportionner aux besoins croissants du service.

Dans l'état actuel, le Mont-de-Piété comprend :

1° L'ancien chef-lieu des Blancs-Manteaux, augmenté en ces dernières années par l'acquisition de quatre maisons contiguës, dont deux seulement ont pu être utilisées jusqu'à présent;

2° La première succursale, située rue Bonaparte, dont l'ouverture remonte à 1813; le déplacement et la reconstruction de cette maison, également désirés par l'Administration des beaux-arts et celle du Mont-de-Piété, sont en projet;

3° La seconde succursale, fondée en 1860-1862, rue Servan, près de la Roquette, sur un développement de 5,000 mètres, où l'on peut recevoir environ 450,000 gages;

4° Un grand immeuble situé rue Malher, pris en location, consacré spécialement, et à grande perte, au magasinage des matelas;

5° Vingt-trois bureaux auxiliaires, comptoirs sans magasins, tenus à bail dans les divers quartiers de Paris.

A part les bureaux auxiliaires, et à ne considérer que les bâtiments à magasins, la superficie occupée peut être évaluée à près de 12,000 mètres; mais si l'on mesurait les parties utilisées, c'est-à-dire les étages consacrés aux bureaux ou agencés en magasins, on relèverait une surface totale dépassant 30,000 mètres.

Le personnel attaché à l'établissement comprend plus de 450 employés titularisés, au moins 40 auxiliaires, et un assez grand nombre d'agents (appréciateurs, commissionnaires (1), etc.) occupés et intéressés à divers titres.

Ce qui doit frapper à première vue, c'est le roulement incessant et précipité de l'entrée et de la sortie des gages, donnant pour chacun des 365 jours de l'année une moyenne de 13,252 opérations dont chacune entraîne un travail spécial de manipulations, de transports, d'écritures, de comptabilité. On en jugera par le mouvement général de l'exercice 1880, bien qu'il soit resté inférieur, quant au nombre des articles, à celui des années 1877 et 1879.

---

(1) Ces commissionnaires sont au nombre de 10 actuellement.

MOUVEMENT DES MAGASINS (1880).

ENTRÉE.

État des engagements et des renouvellements pendant l'année 1880.

MOIS.	ENGAGEMENTS.			RENOUVELLEMENTS.			TOTAUX DE L'ENTRÉE		
	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR moyenne des prêts.	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR moyenne des prêts.	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR moyenne des prêts.
		francs.	fr. c.		francs.	fr. c.		francs.	fr. c.
Janvier	177,710	3,544,317	19 94	66,032	1,570,490	23 78	243,742	5,114,807	20 9[illegible]
Février	136,610	2,753,268	20 15	60,881	1,404,102	23 06	197,491	4,157,340	21 0[illegible]
Mars	134,687	2,748,244	20 55	66,462	1,474,162	22 18	200,149	4,222,456	21 0[illegible]
Avril	142,433	3,093,944	21 72	58,411	1,412,475	24 19	200,844	4,506,419	22 4[illegible]
Mai	141,119	2,752,599	19 50	58,401	1,389,601	23 79	199,520	4,142,200	20 76
Juin	131,324	2,756,452	20 98	57,559	1,394,186	24 22	188,883	4,150,638	21 97
Juillet	165,209	3,475,912	21 03	56,449	1,374,558	24 35	221,658	4,850,470	21 88
Août	146,299	2,937,677	20 07	61,663	1,449,523	23 50	207,962	4,387,200	21 09
Septembre	129,785	2,675,759	20 61	62,465	1,437,256	23 00	192,250	4,11[illegible],015	21 3[illegible]
Octobre	135,711	3,243,576	23 90	61,462	1,584,361	25 79	197,173	4,828,937	24 49
Novembre	124,159	2,608,621	21 01	63,307	1,486,506	23 48	187,466	4,095,127	21 84
Décembre	118,476	2,644,995	22 40	60,714	1,405,144	23 14	179,190	4,050,138	22 60
TOTAUX	1,682,522	35,235,383	20 94	733,806	17,383,864	23 68	2,416,328	52,619,247	21 77
ANNÉES ANTÉRIEURES.									
1876	1,779,303	35,[illegible],141	19 90	646,299	15,684,024	24 27	2,425,602	[illegible]13,[illegible]65	21 [illegible]7
1877	1,789,590	35,180,383	19 65	708,481	16,316,942	23 03	2,498,071	51,497,325	20 61
1878	1,645,582	33,251,012	20 20	727,359	17,371,668	23 88	2,372,941	50,622,[illegible]	21 [illegible]3
1879	1,731,912	35,458,501	20 47	697,990	16,908,322	24 22	2,429,902	52,[illegible]	21 [illegible]

L'entrée s'effectue de deux manières, par engagements proprement dits et par renouvellements, opération complexe, qui comporte un dégagement et un rengagement, parce qu'on suppose que le gage, arrivé à échéance, est retiré du magasin pour être engagé à nouveau, après avoir acquitté l'intérêt échu; c'est ce qui fait que les renouvellements figurent avec les mêmes chiffres, dans les tableaux différents d'entrée et de sortie.

En 1880, le Mont-de-Piété a reçu 2,416,328 articles en dépôt sur lesquels il a prêté 52,619,247 francs.

Les sommes accordées en prêts, qui s'élèvent du minimum de 3 francs jusqu'au maximum réglementaire de 10,000 francs, ont donné une moyenne de 20 fr. 94 cent. pour les engagements et de 23 fr. 68 cent. pour les

renouvellements. Des moyennes ainsi abaissées montrent que les nécessiteux à qui le Mont-de-Piété vient en aide dans les jours d'extrême pénurie se comptent par centaines de mille.

Et en effet, pour les 800,000 ménages existant à Paris, il y a plus de 2,400,000 reconnaissances émises dans l'année, ce qui donnerait à penser que la clientèle du Mont-de-Piété comprend le tiers, la moitié peut-être de la population parisienne.

L'augmentation proportionnelle des renouvellements, que l'on peut constater d'année en année, est un fait dont la signification paraît peu favorable. Avant 1860, les renouvellements fournissaient à peine le quart dans le mouvement général des entrées; ils y figurent actuellement pour un tiers (17,383,846 francs sur 52,619,247 francs prêtés en 1880, soit 30 fr. 26 cent. p. 100). Serait-ce que la généralité des emprunteurs a plus de peine à se libérer qu'autrefois?

Une autre remarque à faire, c'est que les mois correspondant aux termes de loyers, janvier, avril, juillet, octobre, fournissent une somme d'engagements dépassant de 800,000 francs environ la moyenne des autres mois.

SORTIE.

État des dégagements, des renouvellements et des ventes pendant l'année 1880.

MOIS.	DÉGAGEMENTS.			RENOUVELLEMENTS.			VENTES.			TOTAUX DE LA SORTIE.		
	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR moyenne des prêts.	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR moyenne des prêts.	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR moyenne des prêts.	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR moyenne des prêts.
		francs.	fr. c.		francs.	fr. c.		francs.	fr. c.		francs.	fr. c.
Janvier	112,249	2,618,534	23 32	66,032	1,570,490	23 78	15,144	224,603	14 83	193,425	4,413,627	22 81
Février	109,990	2,359,984	21 45	60,881	1,404,102	23 06	14,056	225,743	16 06	184,[illegible]36	3,989,829	21 57
Mars	135,731	2,837,600	20 90	66,462	1,474,162	22 18	15,948	248,241	15 56	218,141	4,560,003	20 90
Avril	118,337	2,811,208	23 75	58,411	1,412,975	24 19	16,913	255,125	15 08	193,661	4,479,308	23 12
Mai	133,055	2,841,013	21 35	58,401	1,389,601	23 79	15,512	225,359	14 50	206,998	4,455,973	21 52
Juin	123,552	2,755,659	22 30	57,559	1,394,186	24 22	16,338	289,819	17 73	197,449	4,439,664	22 48
Juillet	117,487	2,671,536	22 73	56,449	1,374,558	24 35	16,439	275,691	16 77	190,375	4,321,785	22 70
Août	129,490	2,724,055	21 03	61,663	1,449,523	23 50	16,492	265,131	16 07	207,645	4,438,709	21 37
Septembre	124,216	2,546,602	20 50	62,465	1,337,256	23 00	16,413	273,103	16 63	203,094	4,256,961	20 96
Octobre	127,199	2,514,694	19 76	61,462	1,585,361	25 79	16,431	278,297	16 93	205,092	4,378,352	21 34
Novembre	119,870	2,653,446	22 13	63,307	1,486,506	23 48	16,410	246,849	15 04	199,587	4,386,801	21 97
Décembre	145,452	3,226,363	22 18	60,714	1,405,144	23 14	14,123	227,027	16 07	220,289	4,858,534	22 05
TOTAUX	1,496,637	32,560,694	21 75	733,806	17,383,864	23 68	190,249	3,034,988	15 95	2,420,692	52,979,546	21 88
ANNÉES ANTÉRIEURES.												
1876	1,600,812	31,[illegible]	20 98	646,244	15,689,024	24 27	128,666	[illegible]	[illegible]	[illegible]	49,433,951	21 72
1877	1,546,235	32,156,209	20 79	708,481	16,316,932	23 03	172,451	2,810,142	16 29	2,427,167	51,283,293	21 12
1878	1,562,070	31,757,643	20 33	727,359	17,371,668	23 88	174,477	2,579,643	14 78	2,463,906	51,708,954	20 98
1879	1,469,794	30,650,670	20 85	697,990	16,908,322	24 22	178,530	2,643,778	14 80	2,346,314	50,202,770	21 39

Les nantissements déposés au Mont-de-Piété sortent de trois façons :

Par dégagements ;
Par renouvellements;
Par ventes.

Les dégagements ont lieu à toute échéance et portent souvent sur des gages déposés depuis plusieurs années.

Les renouvellements devraient être effectués au terme du contrat, c'est-à-dire en fin d'année, mais on accorde par tolérance deux mois de plus.

Les articles abandonnés ne sont jamais livrés aux enchères avant le quinzième mois et des sursis sont libéralement accordés aux porteurs de reconnaissances qui en font la demande.

Le séjour moyen des gages dans les magasins est, depuis plusieurs années, de neuf mois et quelques jours; il était moins prolongé autrefois.

Les sorties, comprenant des gages quelquefois renouvelés depuis longtemps, ne correspondent pas rigoureusement, pour les sommes et les moyennes, aux chiffres des entrées; seule, la colonne des renouvellements reproduit identiquement les données consignées au précédent tableau.

Quant aux expropriations des gages non libérés, elles deviennent de plus en plus nombreuses depuis quelques années, mais la valeur moyenne des articles vendus est moins élevée que précédemment. Ces résultats fort regrettables proviennent de l'extension qu'a prise le trafic des reconnaissances. Les marchands qui trouvent moyen de se les approprier par des procédés usuraires ne dégagent pas les reconnaissances de faible somme, préférant laisser vendre les articles, afin de profiter des bonis.

Du rapprochement des entrées et des sorties, on peut connaître, à chaque jour de l'année, *le solde en magasin*, c'est-à-dire le nombre des articles restant en dépôt et le total des sommes prêtées. Pour l'exercice de 1880, par exemple, le décompte s'établit ainsi :

	Articles.	Sommes.
Solde en magasin à la date du 31 décembre 1879	1,751,241	39,219,641f
Il est entré en 1880	2,416,328	52,619,247
Ensemble	4,167,569	91,838,888
Il est sorti dans le cours de l'année	2,420,692	52,979,546
Solde en magasin au 31 décembre 1880	1,746,877	38,859,342

Il n'est pas sans intérêt de comparer les mouvements du solde en magasin, pendant les cinq derniers exercices et à des dates diverses.

Situation trimestrielle des magasins pendant les années 1876 à 1880.

TRIMESTRES.	1880.		1879.		1878.		1877.		1876.	
	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
31 mars.	1,796,121	39,750,785	1,736,117	38,496,291	1,766,448	38,168,193	1,729,798	37,862,573	1,608,110	36,959,869
30 juin.	1,787,260	39,175,597	1,736,[illegible]35	38,713,057	1,715,864	37,112,218	1,761,757	38,452,713	1,63[illegible],206	37,3[illegible]3,410
30 septembre	1,808,016	39,508,827	1,766,001	39,058,631	1,692,579	36,969,796	1,792,013	38,837,226	1,710,034	38,511,[illegible]
31 décembre	1,716,877	38,859,342	1,751,[illegible]11	39,219,641	1,667,653	37,0[illegible]5,588	1,758,572	38,1[illegible]1,382	1,687,682	37,927,735
SOLDE moyen annuel.	1,781,568	39,323,638	1,747,448	38,871,905	1,710,636	37,108,949	1,761,285	38,32[illegible]	1,660,158	37,683,129

Les nantissements conservés dans les magasins sont entrés à des époques différentes et qui remontent parfois à des dates dont on s'étonne. La recherche des années d'origine jette une assez triste lumière sur les difficultés de l'existence pour une partie de la population parisienne, et à ce titre, elle peut être instructive pour l'administrateur comme pour le moraliste.

Les chiffres consignés dans le tableau suivant, et qui résultent d'un travail considérable, sont publiés pour la première fois.

Classement par année d'origine des gages composant le solde en magasin au 31 décembre 1880.

ANNÉES D'ORIGINE.	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR MOYENNE des gages
		francs.	fr. c.
Antérieures à 1861	441	12,731	28 86
Année 1861	155	14,065	90 74
—— 1862	208	5,909	28 40
—— 1863	256	6,881	26 87
—— 1864	355	10,531	29 66
—— 1865	548	14,801	27 00
—— 1866	802	23,137	28 84
—— 1867	1,045	35,547	34 01
—— 1868	1,508	42,187	27 97
—— 1869	1,861	58,831	31 61
—— 1870	2,430	98,000	40 32
A reporter	9,609	322,620	"

ANNÉES D'ORIGINE.	ARTICLES.	SOMMES.	VALEUR MOYENNE des gages
		francs	fr. c.
Report	9,609	322,620	»
Année 1871	3,379	78,166	23 13
—— 1872	5,914	157,919	26 70
—— 1873	10,655	301,860	28 33
—— 1874	14,000	432,941	30 92
—— 1875	22,348	558,362	24 98
—— 1876	41,758	1,267,640	30 35
—— 1877	76,035	1,918,827	25 23
—— 1878	188,636	4,287,149	22 72
—— 1879	539,924	11,665,381	21 60
—— 1880	834,619	17,868,477	21 40
TOTAUX	1,746,877	38,859,342	22 24

Pour limiter l'étendue du précédent tableau, il a fallu comprendre en une seule ligne les nantissements antérieurs à 1861 : il y a, dans les 441 articles de cette catégorie, des gages dont le dépôt remonte à vingt et même trente années au delà.

Croira-t-on qu'après de si longs et de si persistants sacrifices, la vente s'empare de ces souvenirs, immobilisés en quelque sorte dans les magasins, pieuses reliques que la mort des intéressés laisse enfin aller sur les tables des enchères?

En 1880, il a été vendu un gage de 1842, un de 1845, un de 1846, un de 1849, quatre de 1850, un de 1851, deux de 1852, deux de 1853, trois de 1854, deux de 1855, sept de 1856, onze de 1857, dix-huit de 1858, quinze de 1859, vingt-deux de 1860, vingt-huit de 1861, pour des prêts qui s'abaissent quelquefois jusqu'à 3 francs, et dont la valeur moyenne ressort à 15 fr. 95 cent.

Les dépôts remontant au delà de 1878 sont au nombre d'environ 183,000 et ce nombre indique celui des individus laborieux, des menages où le sentiment de la famille entretient la moralité; et pourtant ces menages ne parviennent pas à reconstituer le capital de quelques francs qu'ils ont empruntés dans un jour de detresse, pour delivrer le gage auquel ils tiennent beaucoup sans doute, puisqu'ils ont payé pendant vingt ans et plus l'annuité necessaire pour le conserver. Il y a là matière à de sérieuses réflexions.

Classement des engagements par

ÉTABLISSEMENTS.	SÉRIES DES									
	3 FRANCS.		4 FRANCS.		5 FRANCS.		De 6 À 10 FRANCS.		De 11 À 15 FRANCS.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Chef lieu	5,077	15,231	5,090	20,360	5,129	25,645	29,002	219,945	10,204	137,621
1re Succursale	2,791	8,373	2,628	10,512	2,829	14,145	9,709	74,069	3,488	47,177
2e Succursale	13,214	39,642	10,563	42,252	9,396	46,980	25,710	202,046	10,145	134,514
Bureaux auxiliaires	175,146	525,438	167,459	669,836	153,260	766,300	392,907	3,026,167	108,367	1,443,475
Commissionnaires	30,105	90,315	26,654	106,616	29,287	146,435	69,305	554,786	27,935	374,360
TOTAUX	226,333	678,999	212,394	849,576	199,901	999,505	526,263	4,077,004	160,129	2,137,153
ANNÉES ANTÉRIEURES.										
1879	195,514	586,542	198,555	794,220	217,797	1,088,985	567,568	4,311,494	183,738	2,373,861
1878	185,863	557,589	188,754	755,016	207,046	1,035,230	539,552	4,200,802	174,068	2,312,915
1877	202,135	606,405	205,280	821,120	225,173	1,125,865	586,790	4,475,972	189,960	2,464,420
1876	201,007	603,021	204,134	816,536	223,916	1,119,580	583,505	4,553,291	188,941	2,506,991

séries de prêts pendant l'année 1880.

PRÊTS EFFECTUÉS. De 16 à 25 francs. Articles.	De 16 à 25 francs. Sommes.	De 26 à 50 francs. Articles.	De 26 à 50 francs. Sommes.	De 51 à 100 francs. Articles.	De 51 à 100 francs. Sommes.	De 101 à 500 francs. Articles.	De 101 à 500 francs. Sommes.	De 501 à 1,000 fr. Articles.	De 501 à 1,000 fr. Sommes.	De 1,001 à 10,000 fr. Articles.	De 1,001 à 10,000 fr. Sommes.	TOTAUX. Articles.	TOTAUX. Sommes.
	francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
9,295	200,470	10,864	409,046	8,402	622,296	4,977	957,331	406	250,930	310	1,388,33[illegible]	88,656	[illegible]
2,956	64,310	4,103	160,61[illegible]	3,082	228,054	1,345	253,72[illegible]	66	49,317	72	232,265	12,609	1,143,456
5,038	98,649	4,222	158,609	2,317	166,510	632	105,515	19	12,595	8	27,600	81,284	1,034,912
62,203	1,337,730	82,084	3,136,657	49,582	3,645,451	20,843	4,071,621	»	»	»	»	1,214,851	18,622,675
21,327	457,114	28,187	1,092,077	20,249	1,522,638	12,617	2,507,676	1,334	980,779	1,062	2,263,850	268,062	10,186,64[illegible]
100,819	2,158,273	129,460	4,957,008	83,632	6,185,849	40,444	7,985,861	1,725	1,293,621	1,452	3,912,049	1,682,522	35,234,898
104,767	2,193,035	143,747	5,265,736	78,167	5,599,834	38,221	7,255,607	2,552	2,407,038	1,286	[illegible]582,149	1,731,912	35,458,501
99,596	2,136,731	136,651	5,130,545	74,309	5,456,069	36,334	7,069,328	1,444	982,733	1,368	3,614,054	1,645,582	35,251,012
108,315	2,276,696	148,615	5,466,616	80,815	5,813,463	39,515	7,532,397	1,631	1,161,952	1,361	3,435,477	1,780,590	35,180,383
107,714	2,316,024	147,786	5,561,048	80,365	5,913,886	39,297	7,662,514	1,396	996,700	1,282	3,[illegible],550	1,779,303	35,424,144

Le tableau qui précède représente, selon l'importance des prêts, le classement des engagements reçus en cours de l'exercice 1880. On y peut voir comment les engagements se partagent entre le chef-lieu, chacune des deux succursales, les 21 bureaux auxiliaires et les 10 commissionaires autorisés à représenter les emprunteurs auprès de l'Administration.

On remarquera les services rendus par les bureaux de quartiers. Leur coopération dans les engagements de 1880 fait nombre pour 72.03 p. 100, soit 1,211,851 prêts, et en somme donne 52.85 p. 100, soit 18,622,675 fr., plus de la moitié des engagements nouveaux. Leur part serait bien plus forte encore, si le maximum des opérations de prêts qu'ils peuvent faire n'avait pas été limité à 500 francs par un décret du 12 août 1863.

Les prêts réalisés par l'entremise des 10 commissionnaires se sont élevés à 10,186,626 francs, soit 28.92 p. 100 du mouvement total. Cette proportion est d'autant plus remarquable que la clientèle spéciale qui reste attachée à ces intermédiaires est obligée de leur payer un droit fixe de commission de 2 p. 100, en sus des intérêts et droits dus au Mont-de-Piété, et cette rémunération fixe de 2 p. 100, pour une avance remboursée le lendemain, équivaut, pour un emprunt de courte durée, d'un mois par exemple, à un intérêt de 24 p. 100 l'an.

Le tableau qui suit, consacré aux renouvellements, met en regard les résultats des cinq dernières années, mais sans décomposer le travail des divers services, parce que les renouvellements ne correspondent pas toujours aux bureaux où l'engagement a été fait.

Classement des renouvellements, par séries de prêts, pendant les années 1876 à 1880.

SÉRIES DES PRÊTS EFFECTUÉS.	1876.		1877.		1878.		1879.		1880.	
	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
3 francs	39,045	117,135	42,802	128,406	43,929	131,787	42,160	126,480	46,965	140,895
4	50,078	200,312	54,896	219,584	56,341	225,364	54,073	216,292	60,235	240,940
5	61,934	309,670	67,893	339,465	69,681	348,405	66,876	334,380	66,019	330,095
6 à 10	198,949	1,522,277	218,090	1,579,644	223,832	1,660,316	214,821	1,609,364	236,458	1,879,159
11 à 15	80,810	1,042,104	88,585	1,081,376	90,917	1,136,602	87,257	1,101,721	92,652	1,243,075
16 à 25	62,534	1,299,496	68,551	1,348,154	70,356	1,417,004	67,523	1,373,520	69,805	1,498,425
26 à 50	87,766	3,198,576	96,210	3,319,107	98,743	3,488,614	94,768	3,381,555	91,530	3,487,819
51 à 100	43,786	3,070,907	47,999	3,186,626	49,263	3,349,367	47,280	3,246,581	49,177	3,588,890
101 à 500	20,763	3,942,655	22,760	4,091,223	23,359	4,300,161	22,448	4,168,197	20,111	3,737,535
501 à 1,000	442	361,031	484	374,637	645	495,388	479	387,721	576	423,831
1,001 à 10,000	192	625,161	211	648,720	293	818,660	335	962,541	278	813,200
TOTAUX	646,299	15,689,024	708,481	16,316,942	727,559	17,371,668	697,990	16,908,322	733,806	17,383,864

Les deux tableaux qui précèdent, également destinés à mettre en lumière l'importance des prêts, donnent lieu collectivement à plusieurs observations.

On constate d'abord que les prêts de 3 à 10 francs (engagements et renouvellements réunis) ont fourni 1,574,568 articles.

Toutefois, il résulte d'un classement analogue, qui se rapporte aux années 1845-47, que le nombre des prêts infimes tend à diminuer. Il y a vingt-cinq ans, la proportion de ces petits prêts jusqu'à 10 francs montait, dans le mouvement général des entrées, à près de 69 p. 100; elle n'est plus que de 65 p. 100 aujourd'hui. En revanche, le nombre proportionnel des prêts de quelque importance tend à s'élever.

En 1845, la proportion des prêts de 101 à 500 francs était de 16 sur 1,000, quant aux articles, et de 194 francs sur 1,000 francs, quant aux sommes. La proportion de 1880 pour les mêmes catégories de gages est d'environ 27 sur 1,000 en articles, et de 222 francs sur 1,000 francs prêtés.

Et enfin pour les gages de 501 francs jusqu'au maximum des prêts, on comptait seulement 1,213 articles en 1845 pour 1,474,509 francs de prêts; tandis que l'année dernière, il est entré, à partir de 501 francs jusqu'à 10,000 francs, 4,031 gages pour une somme de 6,442,701 francs. Cette différence indique que le préjugé qui a longtemps éloigné du Mont-de-Piété les besoigneux des classes qu'on croit riches, est en voie d'affaiblissement.

Le tableau destiné à faire connaître, au point de vue de la profession, comment est composée la clientèle du Mont-de-Piété, ne se rapporte qu'aux engagements nouveaux, puisque l'emprunteur ne fait les justifications nécessaires pour obtenir le prêt qu'au moment où il dépose le gage. Au surplus, cette classification ne comporte pas une exactitude parfaite : il faut s'en tenir à l'impression résultant d'un simple aperçu.

Classement par catégories d'emprunteurs des engagements effectués pendant l'année 1880.

SÉRIES des PRÊTS EFFECTUÉS.	CATÉGORIES. FABRICANTS et commerçants. Marchandises neuves.		Objets divers.		EMPLOYÉS.		OUVRIERS.		CONDITIONS diverses.		TOTAUX.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
3 francs........		»	4,581	13,743	20,185	60,555	172,560	517,680	29,007	87,021	226,333	678,999
4..............	»	»	5,109	26,436	20,237	80,948	159,246	636,984	27,802	111,208	212,394	849,576
5..............	»	»	6,180	30,900	21,489	107,445	144,138	720,690	28,094	140,470	199,901	999,505
6 à 10.........	»	»	22,719	188,217	63,248	500,874	358,031	2,735,083	82,265	652,830	526,263	4,077,004
11 à 13........	»	»	5,609	68,119	11,085	133,510	51,771	617,996	14,472	173,320	82,937	992,945
14.............	»	»	915	12,810	1,739	24,346	8,650	121,100	2,368	33,152	13,672	191,408
15.............	»	»	6,063	90,945	9,904	148,560	33,272	499,080	14,281	214,215	63,520	952,800
16 à 25........	»	»	16,547	367,243	18,558	396,765	41,118	858,117	24,596	536,148	100,819	2,158,273
26 à 50........	»	»	26,768	1,054,185	24,059	970,993	44,671	1,662,914	33,062	1,268,916	129,460	4,957,008
51 à 100.......	3,591	275,330	22,213	1,696,272	14,644	1,085,097	17,995	1,266,903	25,189	1,862,247	83,632	6,185,849
101 à 500......	3,631	858,088	13,601	2,569,160	4,422	736,312	2,673	397,522	16,087	3,424,779	40,414	7,985,861
501 à 1,000....	267	205,179	380	288,794	40	28,347	3	2,000	1,035	769,301	1,725	1,293,621
1,001 à 10,000..	232	597,013	269	821,190	16	25,997	»	»	935	2,467,849	1,452	3,912,049
TOTAUX.....	7,721	1,935,610	130,954	7,222,014	210,526	4,299,749	1,034,128	10,036,069	299,193	11,741,456	1,682,522	35,234,898

On est disposé, dans les régions commerciales, à croire que le Mont-de-Piété accueille en grande quantité et trop facilement les dépôts de marchandises neuves. La vérité est que ce genre de transaction, qui pourrait être très secourable au commerce, perd chaque jour de son importance. Cela tient sans doute à la création des magasins généraux et plus encore à des concurrences occultes. En 1880, on n'a compté que 7,721 prêts de cette catégorie pour une somme totale de 1,935,610 francs. Les prêts au-dessus de 500 francs ne sont dans cet ensemble qu'au nombre de 499 et on a classé comme marchandises neuves des articles de 50 à 500 francs, qui ont peut-être l'aspect du neuf, sans être pour cela marchandises de commerce. En somme, on ne trouve plus même la moitié de ce qui se faisait dans ce genre d'affaires, il y a quinze à vingt ans.

La seconde classe d'engagements effectués à la demande des commerçants ou fabricants mérite attention et sympathie. Ce sont en général des dépôts d'objets divers que de modestes travailleurs viennent faire à la hâte en vue d'une commande à exécuter ou d'un bénéfice à faire. Le Mont-de-Piété devient, en ces occasions, la banque de la petite industrie parisienne. Un capital de plus de 7 millions a été réparti de cette façon en 1880.

Les petites existences (employés et ouvriers) tiennent naturellement une large place dans ce classement. Ils ont fourni les trois quarts des articles

(1,244,449), mais ils n'ont reçu que deux cinquièmes de la somme distribuée (prêt moyen, 11 fr. 18 cent.).

L'importance des opérations qui sont inscrites sous le titre de «conditions diverses» s'explique par cela que les propriétaires, rentiers, emprunteurs sans professions bien caractérisées, sont classés dans cette catégorie.

Tous les tableaux qui précèdent, à l'exception d'un seul, s'occupent de l'entrée ou des existences en magasin. Il a paru intéressant de faire connaître comment le magasin se libère, sous le rapport des gages qu'il restitue aux ayants droit, ou des sommes dont la vente des gages non retirés le constitue comptable.

Le tableau désigné précédemment sous le titre de *Sortie* comprenait indistinctement toutes les sorties effectuées par dégagements ou par ventes dans le cours de l'année 1880; mais, comme on l'a déjà dit, un grand nombre de ces articles étaient entrés dans les années antérieures.

Au point de vue d'une exacte comptabilité, la liquidation d'un exercice ne doit se rapporter qu'aux seuls articles entrés dans le cours de ce même exercice, et comme la prescription des bonis n'est prononcée qu'après trois ans de date à partir de l'engagement, la liquidation de chaque année se prolonge jusqu'à ce que le dernier article entré dans cette année soit sorti et réglé. On verra, par exemple, dans le tableau suivant, que la dernière liquidation récemment clôturée se rapporte à l'année 1877.

Liquidation des magasins.

ANNÉES.	ENTRÉE par engagements et renouvellements.		SORTIE par renouvellements.		SORTIE par dégagements.		SORTIE par ventes.		SORTIE total de la sortie.		DIFFÉRENCE. Excédent.		DIFFÉRENCE. Déficit.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles. *	Sommes. **	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
1877.	2,498,071	51,497,325	724,843	17,454,786	1,597,686	31,468,702	175,526	2,574,322	2,498,055	51,497,810	»	485	16	»
1876.	2,425,602	51,113,165	708,465	16,445,258	1,544,884	32,049,660	172,253	2,647,698	2,425,602	51,112,616	»	»	»	54[illegible]
1875.	2,235,395	49,144,925	658,662	15,608,935	1,437,641	31,085,227	139,138	2,451,243	2,235,441	49,145,405	46	480	»	»
1874.	2,251,736	48,612,490	543,390	16,923,681	1,477,902	29,397,564	130,430	2,290,860	2,251,722	48,612,105		»	14	[illegible]
1873.	2,128,692	45,672,772	625,973	16,351,755	1,369,912	27,106,839	132,869	2,214,981	2,128,754	45,673,575	62	803	»	»

* Voir le tableau de la liquidation de la vente, col. 1.
** ——————————————————— col. 5.

La première division de ce tableau rappelle, à sa première ligne, les entrées de 1877. Les trois divisions suivantes constatent les opérations de

sortie, correspondant aux entrées de 1877, mais qui se sont prolongées jusqu'en 1880.

Les quatre dernières colonnes font ressortir les différences entre la sortie et l'entrée, se traduisant par un déficit ou un excédent. Ces différences insignifiantes qui portent sur une entrée d'à peu près deux millions et demi d'articles et une sortie égale, pour un roulement de 50 à 52 millions de francs qui entrent et sortent, sont la conséquence d'erreurs d'écritures, agissant en sens contraire sur deux exercices. Ainsi, le déficit de 1874 est comblé par l'excédent de 1875, le déficit de 1876 par l'excédent de 1877. On ne peut qu'être surpris d'une telle régularité.

Liquidation de la vente.

ANNÉES.	ENTRÉE.				SORTIE.				EXCÉDENT ou BONI à liquider. (*) 9
					CAPITAUX ET DROITS REVENANT au Mont-de-piété.				
	NOMBRE de gages vendus. 1	PRODUIT de l'adjudication. 2	PERTE à la charge des commissaires-priseurs. 3	TOTAL de l'entrée ou somme à répartir. 4	Prêts. 5	Droits à 9 p. 100. 6	Droit de prisée. 7	TOTAL de la sortie. 8	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	francs.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1877......	175,526	3,763,945 80	40,152 95	3,804,098 75	2,574,322	272,215 55	11,606 15	2,858,143 70	945,955 05
1876......	172,253	3,630,967 05	66,883 50	3,697,850 55	2,647,698	279,644 40	11,998 50	2,939,330 90	758,519 65
1875......	139,138	3,359,576 50	64,254 45	3,423,830 95	2,451,243	259,762 60	11,266 90	2,722,272 50	701,558 45
1874......	130,430	3,240,055 20	50,692 20	3,290,747 40	2,290,860	242,539 45	10,645 20	2,544,044 65	746,702 75
1873......	132,869	3,176,730 90	42,094 60	3,218,825 50	2,214,981	235,967 40	10,145 95	2,461,094 35	757,731 15

(*) Voir le tableau de la liquidation du boni, col. 1.

La vente est bien une sortie effective du gage, mais le Mont-de-Piété n'est pas libéré par cette opération vis-à-vis de l'emprunteur. Il reçoit, en effet, le prix d'adjudication augmenté de la perte à la charge des commissaires-priseurs, et prélève sur le total les capitaux et les droits qui lui reviennent.

Le tableau précédent (*Liquidation de la vente*) indique dans quelle proportion ces opérations ont été faites de 1873 à 1877.

En 1877, par exemple, on a dû livrer aux enchères 175,526 ga_es (col. 1) sur lesquels l'Administration avait avancé 2,574,322 francs (col. 5). L'adjudication a produit 3,763,945 fr. 80 cent. (col. 2). Un certain nombre

d'articles n'ayant pas couvert le prêt, le déficit à la charge des commissaires, soit 40,152 fr. 95 cent. (col. 3), est ajouté au montant de l'adjudication: ce qui constitue une somme de 3,804,098 fr. 75 cent. (col. 4) à répartir entre les ayants droit. Sur cette somme, l'Administration prélève le principal de ses prêts, plus les droits à 9 p. 100 (col. 6) et le droit de prisée, soit 11,606 francs (col. 7), qui revient aux commissaires appréciateurs. L'ensemble de ces payements, soit 2,858,143 fr. 70 cent. (col. 8), laisse un disponible de 945,955 fr. 05 cent. (col. 9), qui devient le boni à liquider.

Une observation n'est peut-être pas inutile au sujet du chiffre de la colonne 3, concernant le déficit d'adjudication.

L'appréciation des gages est faite par une compagnie de quatorze commissaires, appartenant à la corporation des commissaires-priseurs de Paris, et qui sont garants solidaires de leurs estimations. S'il arrive qu'un objet soit vendu pour une somme inférieure au remboursement du capital prêté par le Mont-de-Piété, avec addition des intérêts et droits, les commissaires-priseurs sont tenus de rapporter la différence.

Liquidation du boni.

ANNÉES.	ENTRÉE. BONI PRODUIT par la vente.	SORTIE.				
		PAYEMENTS aux porteurs des titres.		PAYEMENTS aux commissionnaires.	BONIS prescrits.	SOMME ÉGALE.
		Nombre des parties prenantes.	Sommes payées.			
	1	2	3	4	5	6
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1875	701,558 45	139,138	521,635 40	30,730 37	149,192 68	701,558 45
1874	746,702 75	130,430	568,126 13	29,283 82	149,292 80	746,702 75
1873	757,731 15	132,869	581,303 75	27,500 85	148,926 55	757,731 15
1872	753,873 10	106,821	567,242 89	23,574 17	163,056 04	753,873 10
1871	730,239 75	103,419	537,557 53	16,427 01	176,255 21	730,239 75

Le *boni* est la différence entre le produit de l'adjudication et les sommes à payer pour acquittement des charges et obligations inhérentes à l'emprunt. Ce reliquat reste à la disposition des ayants droit jusqu'au terme des trois ans où il tombe en prescription au profit des pauvres.

Le mécanisme de cette opération ressort du tableau précédent, où sont rapprochés les résultats de quatre années. Par exemple, pour l'exercice 1875, le dernier liquidé, la somme des bonis produits par la vente s'est élevée à 701,558 fr. 45 cent. (col. 1). Les porteurs de titres qui se sont présentés avec 139,138 reconnaissances (col. 2) ont touché 521,645 fr. 40 c. (col. 3). Il a été remboursé aux commissionnaires une somme de 30,730 fr. 37 cent. (col. 4) pour les couvrir de certaines avances, et enfin un reliquat de 149,192 fr. 68 cent. (col. 5), tombé en prescription, est destiné au soulagement de la misère.

C'est ainsi que le Mont-de-Piété se trouve libéré, année par année, de toutes les valeurs qui lui ont été remises, avec une exactitude, une précision absolument mathématique et digne de remarque pour un ensemble d'opérations aussi multipliées.

Un préjugé passé à l'état de lieu commun consiste à dire que le Mont-de-Piété, réglant ses prêts au taux de 9 p. 100, perçoit sur des malheureux un intérêt usuraire, illégal (1). On ne sait pas que le Mont-de-Piété, sur environ deux millions et demi de prêts qu'il distribue, fait plus de 1,800,000 opérations à perte, et voici comment.

La dépense afférente à chaque engagement comprend : 1° l'intérêt du fonds de roulement que le Mont-de-Piété, dépourvu de capital, est obligé d'emprunter; 2° les frais de l'exploitation.

La charge de l'intérêt est peu de chose sur les petits prêts, mais la dépense administrative, entraînant pour tous les articles indistinctement les mêmes opérations d'écritures, de fournitures, de manipulations, de transports, de loyers, d'assurances, est aussi forte, plus forte quelquefois, pour un vêtement de 3 francs que pour un bijou. Le prix de revient pour l'un comme pour l'autre a donc été, en ces dernières années, de 77 centimes pour la dépense administrative d'une part, et d'autre part il faut compter pour l'intérêt de l'argent prêté une redevance proportionnelle au coût du capital emprunté.

Voici, pour les six dernières années, les resultats calculés à l'échéance de 19 quinzaines, durée moyenne du séjour des gages dans les magasins :

(1) A l'intérêt de 9 p. 100, dû à l'Administration, il faut ajouter le *droit de prisée* de demi-centime par franc, attribué aux commissaires-priseurs attachés à l'établissement pour l'estimation des gages et responsables de leurs appréciations. Ce droit de prisée n'est payé par les emprunteurs qu'à partir de 6 francs de prêt.

Coût annuel des prêts d'après leur séjour moyen pendant les années 1875 à 1880.

		1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.
Le séjour moyen en magasin a été de.		9 mois 5 jours, correspondant à une perception de 19 quinzaines.	8 mois 21 jours, correspondant à une perception de 18 quinzaines.	9 mois 6 jours, correspondant à une perception de 19 quinzaines.	9 mois 4 jours, correspondant à une perception de 19 quinzaines.	9 mois 2 jours correspondant à une perception de 19 quinzaines	9 mois 2 jours, correspondant à une perception de 19 quinzaines
Les frais d'administration se sont élevés par article à		0f 66c.	0f 61c 5m.	0f 63c 2m.	0f 71c 1m.	0f 77c 3m.	0f 77c 7m.
Un franc de capital emprunté à l'intérêt de		3f 30 p. 100 l'an	2f 935 p. 100 l'an	2f 80 p. 100 l'an	2f 72 p. 100 l'an.	2f 501 p. 100 l'an	2f 480 p. 100 l'an
A coûté pour le temps couru		0f 0262.	0f 022.	0f 0214.	0f 0206.	0f 0187.	0f 0189
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Perte...	Prêts de 3 francs	0 54	0 48	0 50	0 57	0 63	0 63
	——— 6......	0 42	0 35	0 36	0 43	0 48	0 49
	——— 10......	0 22	0 18	0 15	0 22	0 26	0 27
	——— 12......	0 12	0 18	0 04	0 11	0 15	0 15
	——— 13......	0 10	0 05	"	0 08	0 10	0 12
	——— 14......	0 03	"	"	"	0 03	0 04
Balance au prêt de....		15 00	14 00	13 00	14 00	15 00	15 00
Excédent devenant bénéfice.	Prêts de 14 fr.	"	"	0 07	"	"	"
	——— 15...	"	0 06	0 09	0 03	"	0 01
	——— 16...	0 07	0 13	0 18	0 11	0 08	0 07
	——— 20...	0 22	0 30	0 34	0 28	0 25	0 24
	——— 30...	0 70	0 72	0 88	0 82	0 82	0 81
	——— 50...	1 58	1 63	1 85	1 81	1 84	1 83
	——— 100...	3 82	3 93	4 33	4 33	4 46	4 43
	——— 200...	8 35	8 48	9 34	9 42	9 74	9 69
	——— 300...	12 83	13 03	14 30	14 46	14 98	14 85
	——— 400...	17 36	17 57	19 31	19 55	20 25	20 16
	——— 500...	21 84	22 11	24 27	24 59	25 48	25 27
	——— 1,000...	44 39	44 89	49 22	49 94	51 78	51 32
	——— 2,000...	89 44	90 39	99 07	100 59	104 33	103 42
	——— 5,000...	224 59	226 89	248 62	252 54	261 98	259 72

La balance du prêt, c'est-à-dire le point où le gage rapporte à l'Administration autant qu'il lui coûte, s'est équilibrée, depuis six ans, à 13, à 14 ou à 15 francs. En 1880, par exemple, la perte sur chacun des prêts effectués jusqu'à 15 francs a été en décroissant, de 63 centimes sur un prêt de 3 francs, jusqu'à 4 centimes pour un prêt de 14 francs. — A 15 francs, parité. — A partir de 16 francs, au contraire, la dépense ne comportant plus

que les frais fixes de 77 centimes pour la gestion et le recouvrement de l'intérêt payé par le Mont-de-Piété aux capitalistes dont il utilise les fonds, le bénéfice s'élève rapidement de 1 centime pour un prêt de 16 francs, jusqu'à 259 fr. 72 cent. pour un prêt de 5,000 francs, en supposant toujours l'échéance moyenne de 19 quinzaines.

Tel est le mécanisme de l'institution. On comprendra comment le Mont-de-Piété peut, avec des charges d'exploitation très lourdes, accorder chaque année aux nécessiteux plus de 1,800,000 prêts sur lesquels il est en perte; comment, par exemple, sur 1,469,791 perceptions par dégagements en 1879, il a pu faire :

427,620	perceptions de	5	centimes.
113,268	———	10	
94,536	———	15	
95,952	———	20	
58,332	———	25	
789,708			

En d'autres termes, plus de la moitié des recettes de cette nature donne un produit inférieur à 25 centimes, bien que chacune de ces perceptions occasionne une dépense de 77 centimes par article.

Les opérations lucratives forment à peine le quart des prêts; elles compensent la perte et laissent même des excédents de recettes qui profitent aux pauvres. Assurément les prêts de quelque importance supportent à 9 p. 100 une charge assez lourde, mais ils sont relativement peu nombreux (1 sur 1,000, à partir de 500 francs), et d'ailleurs, le bénéfice provient, accidentellement peut-être, du bas prix auquel s'est maintenu, depuis plusieurs années, le loyer du capital emprunté. Si le Mont-de-Piété devait solder son fonds de roulement (45 millions environ) au cours de 4 1/2 p. 100, s'il avait à payer la location des immenses magasins qu'il occupe, s'il avait à renouveler ou à développer largement son installation, il resterait en déficit.

Nos deux derniers tableaux résument des indications sur des opérations d'un tout autre ordre.

Le Mont-de-Piété, travaillant sans capital, sans subvention, sans aide, est obligé de se procurer par l'emprunt les fonds qu'il prête sur gages.

Les emprunts sont réalisés au jour le jour, et sans qu'il soit nécessaire de faire appel au public, par des dépôts volontaires de fonds à toutes sommes depuis 100 francs. De même que le Trésor pour les bons qu'il

délivre, le Mont-de-Piété émet des billets à ordre ou au porteur, aux échéances de trois mois, six mois ou un an, et comportant l'intérêt ajouté au capital.

La préoccupation dans le maniement de la caisse est de profiter autant que possible des conditions favorables offertes par le marché, sans décourager, par un intérêt trop abaissé, cette clientèle spéciale et permanente qui place traditionnellement ses économies au Mont-de-Piété. On y réussit puisque la plus grande partie des fonds empruntés annuellement provient des billets dont le renouvellement est demandé. En 1880, sur un prêt total de 43,335,240 francs à échéances diverses, on a compté 36,365,790 francs en renouvellements et 6,969,450 francs seulement en fonds nouveaux.

On s'applique aussi à limiter l'emprunt de manière à ne pas trop dépasser les besoins du service d'engagement; les fonds disponibles sont déposés au Trésor public, qui sert sur cette réserve un intérêt invariable de 3 p. 100.

Les divisions du tableau des placements démontrent que les fonds sont généralement apportés par de petits capitalistes qui préfèrent confier au Mont-de-Piété leurs épargnes pour une année. Ce qu'on recherche, en s'adressant à la caisse, c'est la sécurité du placement et la possibilité de se constituer en quelque sorte une rente durable par des renouvellements successifs.

Placement sur bons à ordre et au porteur, de 1876 à 1880.

ANNÉES.	SÉRIES.		À 1 AN.		À 6 MOIS.		À 3 MOIS.		TOTAUX.	
			NOMBRE.	SOMMES.	NOMBRE.	SOMMES.	NOMBRE.	SOMMES.	NOMBRE.	SOMMES.
				francs.		francs.		francs.		francs.
1880	De 100 à 500 francs.	Bons à ordre.....	325	114,630	31	10,060	19	6,380	2,246	743,100
		Bons au porteur..	1,704	554,800	115	41,480	52	15,750		
	De 501 à 1,000 francs.	Bons à ordre.....	472	410,040	50	41,920	27	[illegible]	2,61[illegible]	2,270,[illegible]
		Bons au porteur..	1,887	1,635,480	130	113,680	53	[illegible]		
	De 1,001 à 5,000 francs.	Bons à ordre.....	1,224	3,336,250	56	145,540	60	178,240	5,036	12,951,590
		Bons au porteur..	3,449	8,667,910	157	369,380	100	254,270		
	De 5,001 à 10,000 fr.	Bons à ordre.....	371	2,679,100	31	230,140	51	419,020	1,206	8,812,2[illegible]
		Bons au porteur..	700	5,089,380	35	250,840	18	113,810		
	De 10,001 à 20,000 fr.	Bons à ordre.....	184	2,820,910	13	198,540	11	193,620	450	6,444,750
		Bons au porteur..	221	2,978,660	12	156,620	9	95,[illegible]		
	De 20,001 fr. et au-dessus.	Bons à ordre.....	136	6,046,760	9	555,760	20	1,055,780	262	12,113,010
		Bons au porteur..	92	4,253,240	2	54,000	3	146,600		
	TOTAL.....	Bons à ordre.....	2,712	15,407,690	190	1,181,960	188	1,907,640	3,0[illegible]	18,497,290
		Bons au porteur..	8,053	23,179,470	451	986,900	235	671,580	8,739	24,837,950
	TOTAUX GÉNÉRAUX......		10,765	38,587,160	641	2,168,860	423	2,579,220	11,829	43,335,240
1879	*Idem*.....		10,942	38,003,810	762	2,928,240	433	3,82[illegible]	12,137	[illegible]
1878	*Idem*.....		10,093	35,899,340	1,073	3,772,920	796	4,957,[illegible]	11,962	44,629,65[illegible]
1877	*Idem*.....		10,594	36,315,940	1,607	6,463,180	1,475	11,244,330	13,676	54,023,450
1876	*Idem*.....		11,164	35,693,310	1,803	7,356,640	1,967	11,535,040	14,934	54,584,990

Sans pouvoir profiter de tous les avantages qu'il pourrait tirer de sa situation exceptionnelle dans l'ordre du crédit, le Mont-de-Piété obtient toujours les fonds dont il a besoin à des conditions relativement favorables. On en jugera par le tableau où sont consignés les taux divers de ses émissions depuis cinq ans; les renvois en bas de page feront connaître le temps pendant lequel les différents intérêts ont été servis et l'importance des sommes empruntées à ces prix divers.

Taux et montant des émissions de bons, de 1876 à 1880.

		4 p. 100.	3 1/2 p. 100.	3 p. 100.	2 1/2 p. 100.	2 p. 100.	TOTAUX.
		francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Année 1876	Émission à un an	(A) 19,297,230	(C) 2,105,570	(F) 14,290,510	.	.	54,584,990
	——— à six mois	.	.	(G) 7,356,640	.	.	
	——— à trois mois	.	.	.	(G) 11,535,040	.	
——— 1877	——— à un an	(B) 8,784,200	(D) 11,025,680	(H) 16,506,060	.	.	54,023,450
	——— à six mois	.	.	(I) 2,052,000	(K) 4,411,180	.	
	——— à trois mois	.	.	.	(I) 3,184,640	(K) 8,059,690	
——— 1878	——— à un an	.	(E) 22,373,540	(J) 13,525,800	.	.	44,629,650
	——— à six mois	.	.	.	(G) 3,772,920	.	
	——— à trois mois	.	.	.	.	(G) 4,957,390	
——— 1879	——— à un an	.	.	(G) 38,003,810	.	.	44,757,790
	——— à six mois	.	.	.	(G) 2,928,240	.	
	——— à trois mois	.	.	.	.	(G) 3,825,740	
——— 1880	——— à un an	.	.	(G) 38,587,160	.	.	43,335,240
	——— à six mois	.	.	.	(G) 2,168,860	.	
	——— à trois mois	.	.	.	.	(G) 2,579,220	

(A) Du 18 janvier au 9 mai.
(B) Du 7 mai au 29 juillet.
(C) Du 1er au 17 janvier.
(D) Du 30 juillet au 31 décembre.
(E) Du 1er janvier au 30 juin.
(F) Du 10 mai au 31 decembre.
(G) Pendant toute l'année.
(H) Du 1er janvier au 6 mai.
(I) Du 1er au 9 janvier et du 7 mai au 29 juillet.
(J) Du 1er juillet au 31 décembre.
(K) Du 10 janvier au 6 mai et du 30 juillet au 31 décembre.

Il reste à dire que si les totaux de ces cinq années présentent des différences notables, cela tient à ce qu'on y a compris tous les billets émis sans distinction d'échéances; mais lorsqu'on ramène à la durée normale d'une année les titres créés à l'échéance de trois mois et de six mois, on reconnaît que l'emprunt effectif a peu varié. Il a été :

En 1876, de	42,255,390 francs.
— 1877, de	42,358,612
— 1878, de	39,025,147
— 1879, de	40,424,365
— 1880, de	40,316,395

De l'ensemble des renseignements qui viennent d'être réunis, il ressort bien clairement que le Mont-de-Piété de Paris rend des services de tous les instants, qu'il tient une large place dans le régime économique des classes nécessiteuses toujours en majorité dans les grandes villes. Il est devenu, pour ainsi dire, un des organes de la vie parisienne, et à ce titre, il y aurait lieu de l'étudier avec la plus vigilante attention pour le mettre en harmonie avec les besoins nouveaux qui ont surgi depuis sa création.

SÉRIE DES OPÉRATIONS.

